

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 19 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze février deux mil vingt et un, s'est réuni au restaurant scolaire, sous la présidence de M. LE CALVE Pascal, Maire.

Étaient présents :

M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. ZEO Philippe, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, M. SAINT-JALMES Yves ; Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, M. DIERCKX Alexandre, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. LECLERCQ Sébastien, Mme GOBLET Gaëlle, M. LESCOPI Thierry, Mme PINEAU Annick, M. DANIEL Jean-Louis, Mme GRAIGNIC Magali, M. LESIEUR Arnaud, M. COSTA Sébastien, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme COLLETTE Claire, M. ROLLAND Mathieu, Mme SAFIR Sylvie.

Avaient donné pouvoir :

Mme DURIEZ Christine a donné pouvoir à M. LE CALVE Pascal.
Mme RIBET Valérie a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.
Mme DERRIEN Cécile a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.

Monsieur Jean-Louis DANIEL a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Compte de gestion 2020 ;
2. Compte administratif 2020 ;
3. Débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif de 2021 ;
4. Demande d'une subvention auprès du département pour le mur du cimetière ;
5. Demande d'une subvention auprès du département pour le parcours de santé du site de l'espace culturel ;
6. Demande d'une subvention auprès du département le remplacement de la cloche de l'église ;
7. Demande d'une subvention auprès de la région pour l'aménagement de l'arrêt de car de la rue de la Gare ;
8. Questions diverses.

- - - - -

N°	OBJET
2021-16	Compte de gestion de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal de LANDEVANT, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 de la commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes,

les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le compte de gestion est identique au compte administratif de l'exercice 2020 de la commune,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

➤ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

➤ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 de la commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

➤ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- - - - -

N°	OBJET
2021-17	Compte administratif de l'exercice 2020.

Monsieur LE CALVE présente le compte administratif 2020 dont les résultats se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Résultat 2020
Fonctionnement	2 226 268,02	3 181 661,40	0,00	955 393,38
Investissements	2 644 154,51	2 106 007,29	138 704,45	- 399 442,77
SOLDE GLOBAL				555 950,61

Le conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs 2020, à l'unanimité des membres présents :

1) Constate pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2) Reconnaît la sincérité des comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2021-18	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021.

Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif. Il ne donne pas lieu à un vote mais une délibération en prend acte. Le débat se fait sur la base d'un rapport remis à chaque élu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 et de l'existence de son support.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2021-19	Mur du cimetière – demande d'une subvention auprès du département.

Monsieur le Maire explique qu'une partie du mur d'enceinte du cimetière s'est effondrée suite à des intempéries. Il est donc nécessaire de reconstruire ce mur. Un devis d'un montant hors taxes de 35 010,20 € a été établi par la société BSR.

Il indique qu'il est possible de percevoir une subvention du conseil départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Le plan de financement de cette opération serait alors le suivant :

- Subvention PST du Département : 7 002,04 € (20 %) ;
- Autofinancement : 28 008,16 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le projet de reconstruction du mur d'enceinte du cimetière ;
- approuve le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès du conseil départemental.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2021-20	Parcours de santé sur le site de l'espace culturel – demande d'une subvention auprès du département.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de réaliser un parcours de santé sur le site de l'espace culturel pour un montant hors taxes de 47 055,00 €.

Il indique qu'il est possible de percevoir une subvention du conseil départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Le plan de financement de cette opération serait alors le suivant :

- Subvention PST du Département : 9 411,00 € (20 %) ;
- Autofinancement : 37 644,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet de parcours de santé sur le site de l'espace culturel ;
- Approuve le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès du conseil départemental.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2021-21	Remplacement de la cloche de l'église – demande d'une subvention auprès du département.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la cloche principale de l'église paroissiale se fragmente au niveau de la pièce métallique supportant le battant et qu'il convient de la remplacer pour prévenir tout risque de chute. Pour sa dépose, il est nécessaire de créer des trappes de passage au niveau des planchers en bois de la flèche de l'église. Un devis a été établi par la société ART CAMP d'un montant hors taxes de 25 088,00 €.

Il indique qu'il est possible de percevoir une subvention du conseil départemental au titre de la restauration du patrimoine.

Le plan de financement de cette opération serait alors le suivant :

- Subvention PST du Département : 6 272,00 € (25 %) ;
- Autofinancement : 18 816,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet de remplacement de la cloche principale de l'église ;
- Approuve le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès du conseil départemental.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2021-22	Aménagement des arrêts de car de la rue de la gare – demande d'une subvention auprès de la région Bretagne.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de réaménager la rue de la gare en 2021. Dans ce cadre, il est possible d'obtenir une subvention de la région pour les travaux d'aménagement des deux arrêts de car. Le montant des travaux est estimé à 26 105,00 € hors taxes.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention de financement avec la région Bretagne. Le plafond de la subvention est de 10 500,00 € par arrêt de car (70 % d'une dépense plafonnée à 15 000,00 €). La subvention pourrait donc être d'un montant de 18 273,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la région Bretagne.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

QUESTIONS DIVERSES

M. LOTHORE Jean-Paul informe l'assemblée qu'il faut prévenir tous les éleveurs de porcs qu'ils doivent se déclarer auprès des services de l'Etat du fait de l'arrivée de la nouvelle peste porcine africaine.

M. SAINT-JALMES informe l'assemblée que l'étude sur les cheminements doux commencera prochainement.

Mme PUREN indique qu'il faudra repenser l'organisation des arrêts des cars scolaires sur la commune. Elle souhaite aussi aborder la question de l'instauration de tarifs de restauration scolaire selon des quotients familiaux.

Mme BONNEC sollicitera les élus pour la rédaction du prochain bulletin municipal. Sinon, l'association CMA a prévu de rencontrer les jeunes fin mars dans la cadre de l'étude sur la création d'un service jeunesse.

- - - - -

Lors de la séance du conseil municipal du dix-neuf février deux mil vingt et un les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
2021/16	Compte de gestion de l'exercice 2020.
2021/17	Compte administratif de l'exercice 2020.
2021/18	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021.
2021/19	Mur du cimetière – demande d'une subvention auprès du département.
2021/20	Parcours de santé sur le site de l'espace culturel – demande d'une subvention auprès du département.
2021/21	Remplacement de la cloche de l'église – demande d'une subvention auprès du département.
2021/22	Aménagement de l'arrêt de car de la rue de la gare – demande d'une subvention auprès de la région Bretagne.

LE CALVE Pascal 	BONNEC Katia 	ZEO Philippe 	PUREN Isabelle 	LOTHORE Jean-Paul 
DURIEZ Christine Absente	SAINT- JALMES Yves 	DIERCKX Alexandre 	PINEAU Annick 	LESIEUR Arnaud 
LESCOP Thierry 	KERVADEC Hervé 	RIBÉT Valérie Absente	GOBLET Gaëlle 	JACOB Marina 
COSTA Sébastien 	LECLERCQ Sébastien 	GRAIGNIC Magali 	DANIEL Jean-Louis 	MORVILLE- HEURTEBIS Anne 
SIMON Julie 	LOTHORE Jean Michel 	MALLET Patrick 	COLLETTE Claire 	ROLLAND Mathieu 
DERRIEN Cécile Absente	SAFIR Sylvie 			